



Dans le respect des mesures sanitaires,
le port du masque est obligatoire. Le public sera limité à 15
personnes.

Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance publique du Conseil Municipal qui aura lieu le:

Mercredi 29 septembre 2021

A 18 H 30

En raison de circonstances exceptionnelles liées à la COVID 19 et en vue de mettre en place les mesures de prévention sanitaire adaptées, la réunion aura lieu à la :

SALLE DES FETES

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Montmerle S/S, le 23 septembre 2021,
Le Maire,
Philippe PROST



ORDRE DU JOUR :

1. **Installation d'un conseiller municipal**
2. **Modification de la composition des commissions thématiques municipales**
3. **Représentation communautaire au syndicat mixte Val de Saône Dombes – proposition de candidature**
4. **Modification des statuts du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône**
5. **Fonds de concours de la CCVSC – jeux du parc de la Batellerie 2019 – approbation du plan de financement définitif**
6. **Externalisation de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme**
7. **Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**
8. **Conventions de portage foncier avec l'EPF de l'Ain pour un bien situé rue de St Trivier et pour la mise à disposition de ce bien**
9. **Rapport annuel 2020 : prix et qualité du service public de l'eau potable**
10. **Rapport annuel 2020 : prix et qualité du service public de gestion des déchets ménagers**
11. **Opération de construction des écoles publiques Mick Micheyl – avenants aux marchés de travaux**
12. **Convention relative à la lutte contre la maltraitance infantile entre la commune, Foot 3 rivières et l'association les Papillons**
13. **Comptes rendus de la CCVSC**
14. **Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**
15. **Questions diverses**